



Réunion publique 11 Août 2026



Voirie



Piste ND du Coral vers le Col d'Ares:

Total devis 32 700 € HT

Réponse positive de l'Etat 19 200 € HT (60 %)

Réponse attendue du Département en novembre 6 540 € HT (20 %)

**Reste à charge Commune : 13 080 €
(20 % + TVA)**



Voirie et Sécurité

→ Eclairage public

Remplacement des éclairages extérieurs existants par de l'éclairage LED, en bénéficiant des avantages du dispositif CEE (Certificats d'Economie d'Energie).

Conséquence: baisse de la consommation d'énergie

→ Nouvelle brigade mobile de la gendarmerie chargée de la sécurité dans le Haut Vallespir (2024)

→ A terme 7 gendarmes basés à Arles sur Tech

→ Permanence assurée à Lamanère (ancienne mairie) 1j par mois (tous les 28 du mois)



Obligation légale de débroussaillage

L'obligation légale de débroussaillage, la ceinture de sécurité de votre habitation face aux feux de forêt et de végétation.

Avec le changement climatique, les feux de forêt et de végétation sont de plus en plus forts et intenses. Le débroussaillage des abords de son habitation est le meilleur moyen de se protéger, de protéger ses biens et la nature environnante, face à ce danger.



Terrain correctement débroussaillé
maison et forêt protégées



Terrain non débroussaillé
menace sur la maison, ses occupants et la forêt

Le débroussaillage, qu'est-ce que c'est ?

Le débroussaillage, c'est réduire la masse de végétaux sur un terrain pour diminuer l'intensité des feux et réduire leur propagation. Il ne vise pas à la suppression totale de la végétation et ne s'assimile ni à une coupe rase, ni à un défrichement.

Dans certains territoires, le débroussaillage est une obligation. Celle-ci s'applique dans une zone de 50 mètres* autour de vos bâtiments ou de tout autre équipement.

Qui est concerné ?

L'obligation légale de débroussaillage s'applique dans les départements et communes particulièrement à risque face aux menaces de feux de forêt et de végétation. Pour savoir si vous êtes concerné, contactez votre commune, votre préfecture ou rendez-vous sur : jedebranchage.gouv.fr

Dans ces communes, tous les propriétaires de bâtiments ou d'équipements situés jusqu'à 200 mètres d'un bois, forêts, landes, maquis et garrigues sont concernés. La réalisation du débroussaillage peut nécessiter d'intervenir sur la propriété de votre voisin. Le maire est chargé du contrôle du respect de cette obligation. Les agents assermentés, notamment ceux de l'ONF (Office national des forêts), sont habilités à verbaliser.

Pourquoi est-ce obligatoire ?

Débroussailler les abords de votre habitation permet de :

- vous mettre en sécurité, vous et vos biens, face aux risques de feux de forêt et de végétation ;
- sécuriser l'accès et l'intervention des sapeurs-pompiers ;
- participer activement, à votre échelle, à la lutte contre les feux de forêt et de végétation ;
- protéger votre cadre de vie, la forêt et l'environnement.

Vous devez intervenir sur un terrain voisin pour respecter l'obligation légale de débroussaillage ?

Vos voisins ont l'obligation de vous autoriser l'accès à leur terrain. En cas de refus, les opérations de débroussaillage seront à leur charge.

* Cette distance peut être portée à 100 mètres par le maire ou par le préfet. Renseignez-vous auprès de votre mairie.

Quand faire appel à un professionnel ?

Les travaux légers et les travaux d'entretien sont réalisables soi-même. Les travaux plus lourds comme la coupe d'arbre ou d'arbustes peuvent nécessiter l'intervention d'un professionnel.

Distribution de flyers faite dans tout le village et les écarts



Médico - bus



L'inauguration du Médicobus®, un cabinet médical mobile destiné à améliorer l'accès aux soins pour les habitants des zones rurales et isolées du Vallespir, du haut Vallespir et des Aspres, s'est déroulée le jeudi 6 novembre 2025 dans la commune de Saint-Marsal.

Le Médicobus® est une camionnette avec deux compartiments, un pour les consultations médicales et un autre pour un infirmier.

Pour les habitants du territoire de la CPTS (Communautés professionnelles territoriales de santé) Vallée du Tech sans médecin traitant, il est possible de prendre rendez-vous avec un médecin par téléphone au **09 70 02 06 47**



Le premier passage du Médicobus® a eu lieu à Lamanère le 24 novembre et le 29 décembre 2025 de 9h à 12 h; Le prochain passage est prévu le 31 août 2026.

Ne pas oublier de prendre rendez-vous !



Tempêtes

Aménagements et travaux suite aux tempêtes de vent Nils (12 février 2026) et une réplique le 15 mars 2026

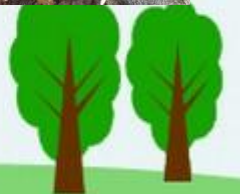
- Réfection des toits endommagés: bâtiment de la Mairie, gîtes communaux, archives
- Dégagement des arbres tombés sur la D44
- Dégagement des arbres et consolidation des talus et des bas – côtés du Cami del Coral vers Can Baruti
- Dégagement d'arbres sur les chemins de Ste Christine et de ND du Coral
- **Elan de solidarité des citoyens avec les groupes électrogènes: 1 groupe pour le village et la Mairie, 10 petits groupes pour les écarts prêtés par ENEDIS, 2 groupes prêtés à Llauro et Tordères pour les écoles**



Tempêtes

Aménagements et travaux suite aux tempêtes de vent Nils (12 février 2026) et une réplique le 15 mars 2026

Photos des dégâts causés par la tempête



Aménagements et travaux

➔ Déplacement des poubelles de tri sélectif et ordures ménagères au pont du Taix cette année (13 novembre 2025)



Aménagement et Travaux

Bâtiments municipaux : Multi Rural

Achat de matériel pour le restaurant

- achat pompe à bière en 2025
- remplacement grand réfrigérateur
- Nouvelle machine à café de Longhi



Bâtiments municipaux : atelier municipal

- Révision des engins et des véhicules



Aménagement et travaux Dans les gîtes communaux

- Grand nettoyage des gîtes: vaisselle, literie , décoration (« home staging »)
- Dans la salle technique des Trabucayres désencombrement des meubles
- Achat de grille pains
- Gîte N° 1: peinture spéciale anti – humidité dans les chambres
- Cahier pour l'accueil des visiteurs
- Une auto – entrepreneuse pour le ménage



Aménagement et Travaux

SALLE POLYVALENTE

➔ Nettoyage et désencombrement

AIRE DE JEUX

➔ Travail d'amélioration en cours pour aires de réception

➔ Enlèvement de deux bancs en fer cet hiver



Projet Casa del Plaçot



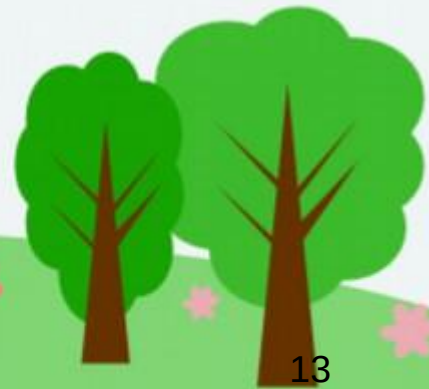
**Montant du
projet : 1 460 000 €**

**Préparation chantier: mi-
oct 2024**

**Commencement des travaux:
13 décembre 2024**

Projet Casa del Plaçot

- Les travaux se poursuivent
- Remise des clefs prévue fin octobre – novembre 2026
- Nous travaillons sur l'ouverture de cette maison pour le printemps 2027
- La gestion se fera avec un appel d'offres pour une Délégation de Service Public
- Le Conseil Municipal travaille actuellement sur les conditions de la prise en charge de cette maison



Projet Casa del Plaçot

- Le montant du projet est inchangé: 1 460 000 € HT
- La participation communale est de 160 000 € HT (emprunt à long terme)
- Nous avons eu recours à des prêts relais:
 - 300 000 € en juin 2025 sur deux ans
 - 300 000 € en août 2026 sur deux anspour honorer les factures dans l'attente des remboursements des subventions
- La TVA sur les factures n'est remboursée que 2 ans après et au taux de 16,4%

LES COMMISSIONS

- Activités pleine nature, sentiers
- Culture, histoire, Patrimoine
- Cadre de vie, embellissement
- Animations, catalanité
- Gîtes communaux

**Les tableaux d'inscription des volontaires sont
affichés sur le panneau de la Place**



LES COMMISSIONS

Activités pleine nature, sentiers

- Déplacement à Oix début octobre 2025 (une vingtaine à pied, les autres en voiture)
- Pose d'un panneau « Mas de Can Niol »
- Pose d'un panneau à L'Assalador
- Les conventions chemin de la mémoire ont été retravaillées pour qu'il puisse être mis en service

Oix



Grand succès du TRAIL



LES COMMISSIONS

Culture, histoire, Patrimoine

- Organisation du Printemps Culturel avec musique, théâtre, photos
- Ajout d'une statue de St Michel à l'Eglise avec le centre de conservation du CD 66
- Devis demandé pour mise en valeur pour le drap funéraire et la bannière du Secours Mutuel de Lamanère



LES COMMISSIONS

Cadre de vie, embellissement

Engagement dans une démarche de respect
de la biodiversité intitulée « Engagé pour le végétal » -

Remise du prix le 12 décembre 2023

« Engagé pour le végétal »

à Montpellier

Prochain passage du jury le

5 septembre 2026

Deux grenouilles



LES COMMISSIONS

Cadre de vie, embellissement

La commission municipale « Cadre de vie, embellissement du village » est toujours aussi active.
Nouveaux arbustes plantés offerts par la pépinière départementale



**Bravo à
l'équipe de
bénévoles qui
par son
engagement
constant et
dynamique
améliore la
qualité de
notre cadre
de vie**



LES COMMISSIONS

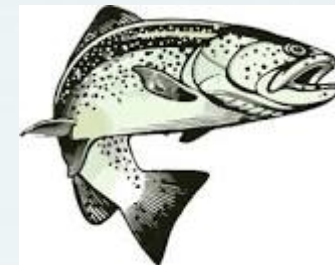
Animations, Catalanité

- Foire d'automne 2025
- St Jean: repas tiré du sac avant le feu, apprécié de tous
- 14 juillet: repas tiré du sac type auberge espagnole sur la place du village après le dépôt de gerbe au monument aux morts
- Pêche concours jeunes le 2 août et public le 9 août 2026



Soutien et Merci aux Associations

- ➔ L'ACCA de Lamanère (association de chasse)
- ➔ Els Amics de Lamanère (Comité des fêtes)
- ➔ La truite du Castell (association de pêche)
- ➔ Syndicat agricole
- ➔ Le Plaçot au cœur



Lamanère communique et est à votre écoute

• Site internet de la commune
www.lamanere.fr

• Site Facebook : « Commune de Lamanère »

• Site « Mairie Lamanère information »

• Le Bulletin Municipal Semestriel

• Les SMS Mairie Lamanère : « MairieLam »

• Finalisation de l'installation de la fibre optique en 2025 et premier trimestre 2026

